

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF MARS (09/03/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 23

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 9

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Guy LOURMEDE), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Monsieur Robert DUPARC), M. Ignace VELA (représenté par Monsieur Franck BOUSQUET) , Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSEE : 1

Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), **Conseillère Municipale**.

Monsieur Jean-Christophe THIERS est nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES SPORTIVES

21 – 09 mars 2023

21. Convention de mise à disposition d'installations sportives

Rapporteur : Monsieur LERMINEZ.

Vu la délibération n°33 en date du 29 septembre 2022 relative à la convention de mise à disposition d'installations sportives,

Considérant le projet de création de deux équipements sportifs à savoir un city stade et un plateau de basket 3x3,

Considérant les exigences du dossier de demande de subvention pour la création de ces deux équipements,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le tableau des mises à disposition des installations sportives municipales auprès des associations sportives,

Etant précisé que les termes de la convention et le tableau récapitulatif du classement des équipements sportifs municipaux demeurent inchangés.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le tableau des mises à disposition des installations sportives municipales auprès des associations sportives sous réserve de la disponibilité des lieux,

DIT que les termes de la convention de mise à disposition d'installations sportives municipales et le tableau récapitulatif du classement des équipements sportifs municipaux demeurent inchangés.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 mars 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jean-Christophe THIERS



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :